

## Feuille de route de la direction des collections

Ce document constitue la feuille de route de la direction des collections pour la durée du contrat 2009-2012. Elle correspond à la mise en œuvre par la direction de l'établissement du contrat signé avec les tutelles. Elle prend notamment en compte les 3 aspects spécifiquement mentionnés dans le contrat à savoir :

- 1) l'informatisation des collections et l'accessibilité des bases de données
- 2) la rénovation de l'herbier
- 3) le réseau des collections

Le projet de rénovation des collections de botanique est le projet phare de la direction des collections et il doit servir d'exemple à suivre pour les autres ensembles de collections. En conséquence, la rénovation de l'herbier constitue la priorité absolue. Elle consommera la totalité des crédits restants au titre des collections sur le schéma directeur.

Deux autres chantiers de collections sont programmés pendant la durée du contrat: celui des collections du Musée de l'Homme et celui des collections de la galerie de paléontologie et anatomie comparée. Ces chantiers seront financés sur le budget que la direction de la rénovation a prévu dans le cadre de la rénovation des bâtiments.

Le chantier des collections du Musée de l'Homme sera l'occasion de repenser une organisation de l'ensemble des collections en sciences de l'homme héritée de la structure en laboratoires. En particulier, les responsables profiteront du récolement pour établir avec précision la partie des collections dévolue à l'IPH et aux autres institutions ayant fait des dépôts au Muséum.

Le chantier des collections de paléontologie ne débutera que dans la dernière année du contrat. Toutefois, étant donné l'extrême complexité des opérations pour la rénovation de ces collections, les années 2010-2011 seront mises à profit pour mettre au point le cahier des charges du chantier et effectuer les travaux d'urgence qui pourront quand même être programmés par la direction de la rénovation.

La dotation de base sera augmentée mais devra couvrir l'ensemble de la maintenance des collections et les petites opérations de rénovation. Il n'y aura donc pas d'opération de rénovation des collections de moyenne ampleur telles qu'elles ont existé pendant la période précédente.

Comme autre conséquence, l'abandon du financement de projets moyens fait disparaître la marge de manœuvre budgétaire qui permettait de faire face à certaines urgences ou de satisfaire en cours d'année des demandes non initialement prévues. Afin d'éviter les imprévus et avoir une approche par opération de la gestion courante des collections, la cellule administrative et financière de la direction des collections, en l'occurrence Charlotte Leroy, aura pour mission d'établir avec les responsables techniques les dépenses prévisionnelles pour chaque ensemble de collections (ces dépenses prévisionnelles ne concernent pas les opérations de chantier qui sont traitées à part)

Pour tenir compte des orientations du contrat, les responsables de chaque ensemble de collections devront revoir éventuellement leurs projets pour mettre l'accent sur l'informatisation des collections. A compter de 2010 et pendant la durée du contrat les crédits de vacations seront utilisés, au niveau de la direction des collections, dans les proportions  $\frac{3}{4}$  saisie informatique  $\frac{1}{4}$  conservation.

Priorité sera donnée aux opérations d'informatisation qui permettent le récolement. L'objectif du contrat est d'avoir informatisé les types et avoir informatisé/récolé les autres spécimens à un niveau d'information suffisant pour répondre aux demandes des grands opérateurs extérieurs comme le GBIF.

A compter de 2010, tous les ensembles devraient disposer d'une structure de base de données relationnelles administrée par la DSI et bénéficiant des outils de saisie et de gestion élaborés par la DSI. Les bases de données existantes développées sous d'autres systèmes devront avoir migré pour juin 2010. Au delà de cette date, les bases de données indépendantes ne seront plus soutenues financièrement (vacations et équipement informatique). Il est du devoir des créateurs et administrateurs de ces bases – qui sont généralement d'excellente qualité scientifique – d'assurer leur pérennité en les mettant sous une forme gérable et exploitable par leurs successeurs. Un effort particulier sera fait jusqu'à juin 2010 pour aider à la migration de ces bases de données.

Concernant les outils logiciels (actuellement JACIM) :

- la gestion informatisée des prêts sera généralisée à toutes les collections à compter de septembre 2010.
- la gestion informatisée des consultations sera en version test en 2010 et sera généralisée en 2011
- la gestion informatisée de la conservation matérielle fera l'objet de la définition des besoins et de l'écriture du cahier des charges en 2010, pour une version test en 2011 et sa généralisation en 2012.

La constitution du réseau des collections naturalistes passera par la mise à disposition des outils informatiques développés par la DSI pour la saisie et la gestion des données à tous les membres du réseau. L'utilisation d'un outil commun permettra de constituer une base unique et homogène. Le modèle qui sera appliqué est celui du réseau des herbiers de France. Un chargé de mission, en l'occurrence Marc Pignal, a été nommé à cet effet.

Les collectes sur le terrain constituent une part essentielle de l'accroissement des collections. Le soutien aux collectes se fera par la mise à disposition du personnel technique aux équipes partant en mission, dans la limite de 20% du temps et sous réserve des nécessités de service. La prise en charge des frais de mission sera possible en fonction de l'intérêt de la zone géographique et des taxons collectés. De même, la mise en collection du matériel de collecte pourra bénéficier d'un soutien financier (en particulier informatisation et encapsulation du matériel ADN). Toutefois, cette participation financière, comme l'achat de collections ou de spécimens de collections se fera uniquement sur la dotation annuelle de fonctionnement, et compte-tenu des engagements pris par ailleurs, ne sera pas une priorité pendant la durée du contrat.

L'amélioration des conditions d'accueil des chercheurs extérieurs passera essentiellement par l'acquisition de matériel d'observation et d'analyse dans le cadre du programme ex-PPF « valorisation des collections ». Notamment la priorité est la participation à l'acquisition d'un CT-Scan pour la tomographie X des spécimens des collections (pilotage par Hervé Lelièvre et G. Clément pour la direction des collections). La dotation en jours de consultation du programme SYNTHESYS II est de moitié celle obtenue pour SYNTHESYS. Cette dotation moindre est due en partie aux résultats de SYNTHESYS : le potentiel des collections du Muséum n'a pas été utilisé à plein. En conséquence, même si le soutien est plus faible, les équipes devront faire un effort particulier pour attirer les demandes. Ce ne sont que des statistiques qui démontreront l'intérêt de la communauté scientifique pour nos collections. L'aide à la valorisation des collections ira en priorité aux équipes actives.

A compter de l'automne 2009 la direction des collections gère les réserves extérieures localisées à Lisses (Essonne) louées dans le cadre du chantier de rénovation du Musée de l'Homme pour abriter les collections. Cette location sera l'opportunité d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la gestion d'activités sur un site extérieur. La gestion de Lisses doit être vues comme un pilote pour une délocalisation éventuelle d'activités en dehors du site du Jardin des Plantes (projet d'installation à Brétigny dont on connaîtra la faisabilité en 2010 ou 2011). Chaque ensemble de collections

hormis la botanique sera concerné à des degrés divers par le site de Lisses dans le cadre de l'apprentissage de la gestion d'activités en site extérieur.

Concernant la plate-forme de préparation et de restauration, le regroupement physique des équipements et des personnels en atelier est souhaitable mais dépendra de la capacité de la direction de la rénovation de les inscrire dans son plan de charge de rénovation des laboratoires. Quoi qu'il en soit, la démarche de création d'un centre de formation à ces métiers devra aboutir. Cette démarche implique bien évidemment le maintien des compétences et en particulier en assurer la transmission en anticipant les départs en retraite.

Le bureau de la régie assurera son rôle d'assistance et de contrôle durant les premières années du contrat. La législation devenant plus complexe et plus dure, le bureau de la régie devra mettre notamment en place en priorité les procédures de gestion des prêts et d'emprunts pour tous les ensembles de collections. Parallèlement, une campagne de récolement des conventions des collections du MNHN déposées à l'extérieur et des objets externes déposés au MNHN sera conduite par le Bureau de la Régie, répondant aux exigences de la loi Musées.

Outre les objectifs du contrat, des crédits seront affectés à la formation des personnels dans le cadre d'un plan de formation de la direction des collections. Les responsables d'équipes veilleront à ce que chaque agent placé sous son autorité puisse en bénéficier. Ce plan de formation, déterminé pour les besoins de la direction des collections est indépendant des formations que chaque agent ait en droit d'attendre à titre individuel (DIF par exemple).

La participation aux missions de collecte de terrain peut, le cas échéant, entrer dans le cadre du plan de formation.

Enfin, le suivi du contrat implique le renseignement d'indicateurs. Les indicateurs pour les tutelles sont en nombre limité; pour le suivi en interne, et pour la présentation de l'activité de la direction des collections aux instances de l'établissement, les responsables d'équipe s'attacheront à fournir les ETP en fonction des domaines d'activité de la fiche de poste, de façon à évaluer le plus fidèlement possible les moyens mis sur l'informatisation des collections.

Concernant les chargés de conservation, il conviendra de proposer les paramètres pertinents pour permettre aux instances habilitées d'évaluer l'activité des enseignants-chercheurs dans leur mission de conservation.